Prêt à l'Amélioration du Lieu d'Accueil (PALA)

Pièces justificatives à joindre à votre demande de prêt :

- La demande de Pala, accompagnée de :
- La déclaration de situation (pages 1 à 3 uniquement)
- La copie de l'agrément ou de son renouvellement, ou de l'accord de principe des services de Pmi s'il existe ou, à défaut, l'accusé de réception de la demande d'agrément.

Les devis :

- le(s) devis détaillé(s) des travaux établi(s) par l'entrepreneur que vous avez choisi,
- le(s) devis des fournisseurs de matériaux si vous effectuez vous-même les travaux,
- 1 RIB comportant un BIC IBAN,
- 1 autorisation de prélèvement,
- La copie du permis de construire pour les travaux soumis à autorisation ou de déclaration de travaux.
- L'autorisation (écrite) du propriétaire si vous êtes locataire
 - Dernier avis d'imposition
 - Une attestation indiquant les prêts actuellement en cours, le montant de leurs mensualités et la date de fin de ces prêts en cours
 - Pour les **Mam** : copie de l'autorisation d'ouverture au public délivrée par le Maire au titre des Erp (Etablissement recevant du public)

Adresse d'envoi du dossier complet :

Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion Service des Aides Financières Individuelles (AFI) 412 rue Fleur de Jade – CS 61038 97833 SAINTE MARIE CEDEX

Personnes à contacter pour le suivi de votre dossier :

Danièle DUFOUR Tél: 0262 48 62 75

mail: daniele.dufour@caf974.caf.fr

Ou le service des AFI/Logement : Tél. 0262 23 57 53 ou 0262 35 88 62